



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du Préfet**

**Service Interministériel Régional des Affaires Civiles  
et Économiques de Défense et de Protection Civile**

Rouen, le 15 juin 2022

Le Préfet de la région Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
et présidents d'EPCI

En communication à :

Monsieur le Président du Conseil régional,  
Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Monsieur le Président de la Chambre de  
commerce et d'industrie Seine-Estuaire,  
Monsieur le Président de la Chambre de  
commerce et d'industrie Rouen-Métropole,  
Madame la Présidente de la Chambre d'agriculture,  
Monsieur le Président de la Chambre des métiers

Objet : Appel à la vigilance concernant l'épisode de chaleur

P.J. : Circulaire du 23 mai 2022  
Annexes du plan ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur »

Réf. : Guide « Faire face aux vagues de chaleur avec votre plan communal de sauvegarde »,  
consultable ou téléchargeable au lien suivant  
[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_pcs\\_vagues\\_de\\_chaleur\\_-\\_juin\\_2021.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pcs_vagues_de_chaleur_-_juin_2021.pdf)

La France va connaître une vague de chaleur à compter du mercredi 15 juin. Si cette vague de chaleur sera de moindre intensité dans la partie Nord du pays, elle demeure très précoce et les températures dépasseront les 30 degrés à la fin de la semaine dans le département de la Seine-Maritime.

Depuis le 1er juin, le plan national canicule est activé sur le territoire et ce jusqu'au 15 septembre 2022. La déclinaison départementale de ce plan vous a été notifiée par ma circulaire du 23 mai 2022, accompagnée des annexes vous concernant du plan ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur ». Ce plan vise à diffuser les recommandations sanitaires à la population, limiter les expositions et soutenir les personnes les plus vulnérables pendant les vagues de chaleur.

En anticipation de la situation météorologique à venir, j'ai déclenché une phase de veille du plan ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur ». Des mesures de prévention et de mise à l'abri doivent d'ores et déjà opérationnelles et prêtes à être activées, par les services de l'État comme par vos collectivités, si le niveau de vigilance venait à se renforcer.

Une attention particulière doit être portée aux mesures à prendre en direction de certaines catégories de la population, en particulier les populations surexposées à la chaleur (personnes sans abri, travailleurs en extérieur, population en habitat surexposé à la chaleur, sportifs, notamment de plein air) et les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, enfants en bas âge, personnes prenant certains médicaments, personnes en situation de handicap). Sur ce dernier point, il vous appartient d'établir et de mettre à jour le registre nominatif communal pour l'inscription, sur leur demande ou par signalement de tiers, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile de votre commune.

À ce stade, plusieurs mesures relevant de votre compétence et celles de vos services peuvent donc et d'ores et déjà être mises en œuvre : suivi et assistance auprès des personnes vulnérables, aménagement des horaires de travail, accès aux lieux climatisés ou officines ou encore déploiement de dispositifs de veille sanitaire et sociale. Le guide « Faire face aux vagues de chaleur avec votre plan communal de sauvegarde », élaboré par le ministère de l'Intérieur à votre attention, constitue une ressource précieuse mobilisable par vos services, dont vous trouverez le lien en référence.

Nous vous invitons également à diffuser auprès de vos administrés les recommandations formulées par l'ARS, accessibles notamment au lien suivant : <https://www.normandie.ars.sante.fr/canicule-et-fortes-chaleurs-comment-sen-protger>. Pour plus d'information, il est possible de contacter l'ARS au numéro **0 800 06 66 66** (appel gratuit).

Les activités sportives et les manifestations en extérieur doivent par ailleurs faire l'objet d'une vigilance spécifique.

Enfin, pour ce qui relève des écoles, collèges et lycées, une instruction de la Rectrice de l'académie de Normandie a été envoyée le mardi 13 juin à l'ensemble des chefs d'établissement et directeurs d'écoles sur les précautions à prendre, notamment pour les examens à venir. L'ensemble des consignes sont disponibles à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr/canicule](http://www.education.gouv.fr/canicule).

Ces vagues de chaleur étant susceptibles de se répéter dans les prochains mois, nous devons préparer nos structures à déployer ces mesures et précautions à de multiples reprises. A plus long terme, des mesures structurelles doivent être déployées pour s'adapter plus rapidement aux conséquences du changement climatique. Il s'agit notamment d'adapter les centres-villes afin d'apporter de la fraîcheur et limiter les températures. Si plusieurs collectivités s'y sont déjà engagées, il faut à l'évidence accélérer cette transition et l'État soutiendra les maires qui souhaitent y contribuer. Comme annoncé hier lors du Conseil des ministres, un programme de renaturation des villes va être lancé afin de constituer des canopées urbaines et végétaliser les façades. Ce programme sera doté d'un fonds de 500 millions d'euros pour co-financer ces opérations, aux côtés des collectivités locales volontaires.

Les services de la préfecture (SIRACED-PC) restent à votre disposition pour tout complément d'information, au 02 76 27 87 23 (ligne spécifique réservée aux maires), de même que l'astreinte de la sécurité civile, joignable au 02 32 76 55 00.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et vous remercie de l'attention particulière que vous apporterez au suivi des personnes les plus vulnérables à cette vague de chaleur.



Pierre-André DURAND